

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2026

Membres en exercice : 13 Membres présents : 12 Voix délibérantes : 12	L'an 2026, le premier avril le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent BOITHIAS, Maire. Date de convocation : 25 mars 2026	Année : 2026 Séance : 005
--	--	--

Présents : Messieurs BOITHIAS, BOURRELLY, FEYFEUX, FEYFEUX--MAVEL, MOINE, RUEL et Mesdames ANGÉLY, BAUVY, BERGOUGNOUX, DARTAYRE, DIJOUX-CHANSÉAUME, FAURE

Absent : Monsieur François BÉRODY

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BAUVY

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2026 est adopté.

1 - Régime indemnitaire du Maire et des Adjointes (délibération n° 1)

Les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Les arrêtés municipaux portant délégations de fonctions aux adjoints ayant été pris le 26 mars 2026, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal comme suit :

Taux en pourcentage de l'indice maximum de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- 1^{er} Adjoint : **11,77 %**
- 2^{ème} Adjoint : **11,77 %**
- 3^{ème} Adjoint : **11,77 %**

2 – Désignations des délégués au sein des syndicats et organismes intercommunaux (délibération n° 2)

A l'unanimité, il est procédé aux désignations de délégués au sein des syndicats et organismes intercommunaux :

- **Conseil d'Établissement du Collège « F. VILLON » de Saint-Dier-d'Auvergne :**
Monsieur Laurent BOITHIAS (titulaire) et Madame Françoise ANGÉLY (suppléante)
- **Parc naturel régional Livradois Forez :**
Madame Graziella DIJOUX -CHANSÉAUME (titulaire)
- **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Ciné Parc :**
Madame Sylvie BERGOUGNOUX et Madame Françoise ANGÉLY (titulaires)
Monsieur Pierre MOINE et Monsieur François BÉRODY (suppléants)
- **Mission Locale de Cournon :**
Madame Sylvie BERGOUGNOUX (titulaire) et Madame Florine DARTAYRE (suppléante)
- **Association pour l'Insertion (API) :**
Madame Sylvie BERGOUGNOUX (titulaire) et Madame Florine DARTAYRE (suppléante)
- **Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement Rive Gauche de la Dore :**
Monsieur Pierre MOINE et Madame Sylvie BAUVY (titulaires)
- **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (S.I.A.R.E.C.)**
Madame Sylvie BAUVY (titulaire) et Monsieur Pierre MOINE (suppléant)
- **Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale (S.I.V.O.S.) de la Région de Billom :**
Monsieur Jérôme BOURRELLY (titulaire) et Madame Graziella DIJOUX-CHANSÉAUME (suppléante)

➤ **Comité National d'Action Sociale (CNAS) :**

Madame **Florine DARTAYRE** (élue) et Madame **Chantal MARCASTEL** (agent)

➤ Proposition à la Communauté de Communes Billom Communauté de délégués pour représenter la commune :

- au **Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)** : Monsieur **Pierre MOINE**
- à l'**EPF Auvergne** : Monsieur **Noël FEYFEUX**

3 – Désignation des délégués au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie de Billom (délibération n° 3)

La Commune de Saint-Dier-D'Auvergne est adhérente à Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63) et conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du syndicat, elle doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Énergie de Billom.

A l'unanimité des membres présents, Monsieur **Pierre-MICHEL RUEL** a été élu délégué titulaire au Secteur Intercommunal d'Énergie et Madame **Nathalie FAURE** a été élue déléguée suppléante.

4 – Désignation des représentants aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée spéciale et au comité de contrôle analogue de la SEMERAP (délibération n° 4)

Depuis le 18 décembre 2013, la commune de Saint-Dier-d'Auvergne est actionnaire de la Société publique locale Société d'économie mixte pour l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement et la protection de l'environnement (SPL SEMERAP).

A l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne **Madame Sylvie BAUVY** comme représentante aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP, représentante à l'assemblée générale spéciale, représentante au comité de contrôle analogue de la SEMERAP.

5 – Délégations à Monsieur le Maire d'attributions du Conseil Municipal (délibération n° 5)

En vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, Monsieur le Maire est chargé par délégation du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, pour la durée de son mandat :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget **jusqu'à un montant de 10 000,00 € H.T (dix mille euros H.T.)**,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges jusqu'à **500,00 € (cinq cents euros)**,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- de décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à **4 600,00 € (quatre mille six cent euros)**,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à **100,00 € (cents euros)**.

6 – Questions diverses

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de programmer une visite de l'ensemble des bâtiments communaux le samedi 23 mai 2026.

Des visites de villages mensuelles seront également organisées par les conseillers municipaux d'avril à septembre afin de rencontrer les habitants.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire
Laurent BOITHIAS



Le secrétaire de séance
Sylvie BAUVY

